BIEN VIVRE

A L'ECOLE JEANNE D'ARC

EQUIPE RESSOURCE

QUI ?

- Laura Gauvrit (TPS-PS-MS-GS)
- Solène Mendès (CP-CM)
- Fanny Dupont (CE1-CE2)

POURQUOI ?

- Assurer un climat scolaire favorable, sécurisant, propice aux apprentissages.
- Faire en sorte que chaque enfant se sente bien à l'école.

QUAND ?

- Sur les temps de récréation
- En dehors des temps d'apprentissages de la classe.

POUR QUI ?

- Tout enfant peut être reçu (élèves intimidateurs, cibles et témoins).
- Cela ne veut pas dire qu'il est impliqué mais ASSOCIE au règlement de la situation.
- Tant que nous n'avons rien à reprocher à l'enfant, la famille n'est pas avertie.
- Entretien avec les familles et le chef d'établissement le cas échéant.

COMMENT ?

- Confidentiel
- Entretiens individuels, brefs, discrets et consécutifs.
- En s'appuyant sur la confiance et les suggestion des enfants pour la résolution de la situation.
- En suivant le protocole MPPfr adapté pour les élèves de primaire.
- Pendant 15 jours maximum.
- Méthode non blâmante. La sanction sera donnée par le chef d'établissement dès que les faits seront avérés.

MOYENS D'ALERTE

- Les enfants en font part à l'un des enseignant ressource.
- Les familles en informent le chef d'établissement ou l'enseignant ressource.
- La personne ressource ayant fait l'entretien complète une fiche alerte.